

DOSSIER D'APPEL À PROJET N°1

LIBELLE : Appel à projet AG3PLIE – Dispositif PLIE des Graves

DATE DE DEBUT DE PUBLICATION : 09/03/2018 DATE DE FIN DE PUBLICATION : 04/05/2018

<u>1. Cadre général</u>	2
<u>1.1. Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole 2014-2020</u>	2
<u>1.1.1. Objectif spécifique 1</u>	2
<u>1.1.2. Objectif spécifique 2</u>	2
<u>1.1.3. Objectif spécifique 3</u>	2
<u>1.1.4. Type d'actions à financer</u>	3
<u>1.2. Le protocole d'accord PLIE 2015/2019</u>	6
<u>1.2.1. Le diagnostic territorial réactualisé</u>	6
<u>1.2.2. Les orientations stratégiques</u>	7
<u>1.2.3. Modalités de réponse à l'Appel à Projet</u>	8
<u>2. Cahier des charges</u>	9
<u>2.1. Référent(e)s de parcours du P.L.I.E. des Graves</u>	9
<u>2.2. Levée des freins professionnels des participants</u>	14
<u>2.3. Mises en situations professionnelles</u>	17
<u>2.4. Mobilité des participants</u>	21
<u>2.5. Découvertes, initiations à des métiers et développement des compétences transversales</u>	24
<u>2.6. Mobilisation renforcée des employeurs</u>	28
<u>2.7. Coordination, animation territoriale et ingénierie</u>	32
<u>3. Annexe</u>	37

1 Cadre général

1.1. Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole 2014-2020

Axe prioritaire 3 :

« Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »

Objectif thématique 9 :

« Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toutes formes de discrimination »

Priorité d'investissement 9.1 :

« L'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi »

1.1.1. Objectif spécifique 1 :

« Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale (codification 3.9.1.1) »

Les changements attendus :

- ✓ Accroître le nombre de personnes très éloignées de l'emploi accompagnées dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi.
- ✓ Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement :
 - en développant l'ingénierie de parcours afin que ces derniers soient mieux adaptés aux difficultés rencontrées par les personnes ;
 - en activant si nécessaire l'offre de formation.
- ✓ Améliorer la couverture territoriale de l'offre d'insertion.

1.1.2. Objectif spécifique 2 :

« Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion (codification 3.9.1.2) »

Les changements attendus :

- ✓ Accroître le nombre d'employeurs impliqués dans l'accompagnement vers l'emploi des personnes très éloignées de l'emploi.
- ✓ Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement :
 - en prenant davantage en compte la relation avec les employeurs et en favorisant la mise en situation professionnelle ;
 - en activant si nécessaire l'offre de formation.

1.1.3. Objectif spécifique 3 :

« Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS) (codification 3.9.1.3) »

Les changements attendus :

- ✓ -Créer les conditions d'une animation renouvelée de l'offre d'insertion ;
- ✓ -Augmenter le nombre d'accords territoriaux de coordination de l'offre d'insertion ;
- ✓ -Améliorer la lisibilité de l'offre d'insertion dans les territoires ;
- ✓ -Développer l'Économie Sociale et Solidaire.

1.1.4. Type d'actions à financer :

➤ **Au titre de l'objectif spécifique 1, sont soutenues :**

a. La mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés vers l'emploi eu égard aux différents types de freins à lever, dans une approche globale de la personne :

- **Mise en œuvre d'un accompagnement renforcé** : il s'agit d'amener la personne à conduire un projet professionnel construit par exemple, via un référent unique de parcours ou dans le cadre d'un accompagnement global.
- **Mise en œuvre de certaines des étapes constitutives du parcours** visant à :
 - caractériser la situation de la personne, identifier ses besoins et élaborer avec elle son projet professionnel, en privilégiant les diagnostics pluridisciplinaires et partagés ;
 - lever les freins professionnels à l'emploi, y compris pour les salariés de contrats aidés du secteur non marchand : formations spécifiques en réponse à la nécessité de continuité et de dynamisation du parcours (notamment dans le domaine des TIC), lorsque les dispositions prévues en matière de formation n'apportent pas une réponse individualisée adaptée ; mise en situation professionnelle (périodes d'immersion, de stage, d'évaluation en milieu de travail, tutorat, accompagnement des volontaires du service civique...) et travail dans les structures d'insertion par l'activité économique avec un accompagnement socioprofessionnel spécifique ;
 - lever les freins sociaux à l'emploi notamment par des mesures d'acquisition des compétences de base (notamment dans le domaine des TIC), d'aide à la mobilité, de garde d'enfants..., en soutenant leur mise en œuvre lorsque les solutions n'existent pas ou de manière insuffisante dans le territoire considéré et dès lors que ces actions s'inscrivent dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi.

b. L'orientation, la formation et l'accompagnement des jeunes très désocialisés

c. L'amélioration de l'ingénierie de parcours :

Il s'agit de soutenir l'élaboration d'outils d'ingénierie des parcours qui formalisent les démarches, les méthodes en matière d'orientation des publics, de partage de diagnostics, de sécurisation des étapes du parcours d'articulation entre accompagnement social et professionnel.

➤ **Au titre de l'objectif spécifique 2, sont soutenues :**

a. La mobilisation renforcée des employeurs permettant de faciliter l'accès des publics à une plus large palette de choix professionnels et d'opportunités d'emploi :

- L'intégration d'une dimension « inclusion » dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) et dans le dialogue social territorial : mobilisation des entreprises, filières, branches professionnelles, acteurs territoriaux de l'inclusion et partenaires sociaux ;
- Le développement de l'expérimentation de nouvelles pratiques partenariales de collaboration avec les employeurs, les partenaires sociaux, les représentants des branches et les acteurs de la GPECT dans la définition des stratégies de lutte contre la pauvreté et l'inclusion ;
- La capitalisation et la valorisation d'expériences / expérimentations réussies avec les employeurs. Dans ce cadre, seront particulièrement mises en avant les bonnes pratiques en matière d'articulation des temps de la vie privée et de la vie professionnelle, de soutien au développement de nouvelles formes d'organisation du travail (télétravail...) et de soutien aux solutions de garde d'enfants ;
- La définition d'approches et de méthodes adaptées pour identifier les employeurs volontaires et les mobiliser dans le cadre des parcours d'insertion, afin de développer les solutions de mise en activité et de retour à l'emploi ;
- Les démarches de médiation vers l'emploi visant à travailler conjointement les besoins de l'entreprise et les compétences du futur salarié ;
- Les démarches d'animation territoriale visant à rapprocher les acteurs de l'emploi des branches et des partenaires sociaux ;
- Les démarches conduites au titre de la relation employés/employeurs de l'économie sociale et solidaire ;
- La formation et la professionnalisation des acteurs de l'insertion.

b. Le développement de la responsabilité sociale des entreprises :

- Il s'agit de soutenir prioritairement les projets permettant l'intégration de publics très éloignés de l'emploi et favorisant la diffusion des démarches de développement durable dans les entreprises ;
- Les actions permettant de développer les clauses sociales dans les marchés de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics et privés sont particulièrement visées : sensibilisation, conseil et travail partenarial avec les donneurs d'ordre, diagnostic des opérations, rédaction et inscription des clauses sociales dans les appels d'offres, information et accompagnement des entreprises, ciblage des publics en insertion et mise en relation avec les entreprises adjudicataires, accompagnement dans l'emploi, la promotion et l'évaluation des clauses d'insertion dans les marchés publics et dans les achats privés.

c. La coopération entre les entreprises du secteur marchand et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) :

- Accompagnements collectifs des entreprises du secteur marchand et des SIAE pour faciliter le rapprochement et les collaborations territoriales, notamment en permettant un accompagnement mis en œuvre conjointement par des entreprises et des structures d'utilité sociale ;
- Le soutien et l'accompagnement des projets favorisant les relations et le rapprochement entre les SIAE et les entreprises du secteur marchand pour faciliter le retour des personnes vers l'emploi marchand.

➤ **Au titre de l'objectif spécifique 3, sont soutenues :**

- ❖ L'appui à la définition et à la mise en œuvre des Pactes Territoriaux d'insertion et d'autres cadres de coordination ad hoc afin d'améliorer la gouvernance des stratégies territoriales d'insertion ; à ce titre, les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) pourront être soutenus dès lors qu'ils apportent des solutions en matière d'insertion des publics en difficulté, innovantes eu égard aux défis environnementaux (chantiers de réhabilitation des milieux naturels et de préservation de la biodiversité) et aux besoins sociaux ;
- ❖ La réalisation de diagnostic, d'études, d'outils, permettant d'apporter une vision partagée et actualisée des publics et des acteurs de l'offre territoriale d'insertion et de modéliser, de capitaliser et d'évaluer des expériences en matière d'innovation sociale et d'ingénierie d'insertion ;
- ❖ La création, le développement et l'expérimentation d'outils de coordination notamment en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication (plates-formes interopérables) ;
- ❖ Les projets porteurs de réponses nouvelles à des besoins émergents. En matière de renouvellement de l'offre d'insertion, ces innovations peuvent concerner le service rendu en matière d'accompagnement vers l'emploi, les modes de construction des parcours d'insertion, de coordination des acteurs et des étapes de parcours, d'implication des parcours, d'implication des personnes bénéficiaires, de mobilisation des employeurs ;
- ❖ Les projets innovants eu égard aux défis environnementaux et aux besoins sociaux ;
- ❖ Les projets de modélisation, de capitalisation et d'évaluation des expériences en matière d'innovation sociale et l'ingénierie de projet en faveur du développement de l'innovation sociale.

Pour des informations complémentaires sur le Fonds Social Européen (FSE) :

<http://www.fse.gouv.fr/>

1.2. Le protocole d'accord PLIE des Graves 2015-2019

Les réponses à l'appel à projet s'inscrivent dans le cadre des orientations définies par chaque P.L.I.E composant AG3PLIE, notamment dans le cadre du Protocole d'accord signé par la Commune de Bègles, la Communauté de Communes de Montesquieu composée elle-même de 13 communes, le Préfet de la Région Aquitaine et le Président du Département de la Gironde.

1.2.1. Le diagnostic territorial réactualisé:

Le territoire compte, en novembre 2017, 6111 demandeurs d'emploi en catégorie ABC dont 42% de demandeurs d'emploi de longue durée ,38 % de bas niveau de formation (V bis et VI) et 10 % de BRSA.

900 participants ont été accompagnés par le PLIE au 31 décembre 2017 (depuis le 01 janvier 2015) :

- 54 % sont DELD,
- Les 45 ans et plus représentent 41 %,
- Les niveaux égal ou inférieur au niveau V représentent 63 %,
- Les bénéficiaires RSA représentent 34 %.

316 participants sont accompagnés en file active au 31 décembre 2017.

- 52 % sont DELD
- Les 45 ans et plus représentent 44 %
- Les niveaux égal ou inférieur au niveau V représentent 57 %
- Les bénéficiaires RSA représentent 29 %
- Les habitants quartiers politique de la ville représentent 19 %

Au vu de la demande d'emploi du territoire en novembre 2017, du nombre de participants en parcours au 31 décembre 2017, des difficultés particulières du public cible du PLIE,

Au vu du dynamisme économique local dans le champ de l'économie créative, du numérique , du commerce, de la construction et des offres publiées sur le territoire dans les secteurs du service aux personnes ,aux collectivités et aux entreprises, de la vente , de la restauration ,du nettoyage et au vu de leur possible adéquation avec les métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi catégories ABC,

Au vu de l'évaluation des résultats sur la période 2015/2017, dont un taux de sortie positive de 46% enregistré en novembre 2017 qui témoigne de l'efficacité et de la plus-value de l'accompagnement renforcé, de la bonne mobilisation des étapes mises à l'emploi ,des compétences d'ingénierie de parcours et de la bonne intégration du PLIE dans le partenariat conforté par sa situation au BT Emploi, guichet unique regroupant notamment Le service Emploi de la ville de Bègles, Pôle Emploi ,l'INSUP, la Mission locale ,une association intermédiaire ,le club d'entreprises ...

Au vu du protocole d'accord 2015/2019 du PLIE ,les collectivités locales support du PLIE des Graves, la ville de Bègles, la communauté de Communes de Montesquieu, le comité de pilotage et ses partenaires notamment les services de l'état ,le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental de la Gironde sont favorables à la poursuite des opérations relatives aux objectifs spécifiques 1,2 et 3 au bénéfice des participants relevant des critères d'éligibilité prévus dans le protocole d'accord du PLIE 2015/2019 et de l'axe 3 du PON FSE 2014/2020 .

1.2.2. Les orientations stratégiques :

Les orientations stratégiques définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E des Graves sont confirmées pour la période 2018-2020 avec une attention particulière notamment portée au public sénior qui représente une part de plus en plus importante des participants accompagnés, de même que sera renforcé le lien avec les structures spécialisées sur les travailleurs handicapés et la recherche de mutualisation des actions avec les partenaires du territoire.

Elles se déclinent comme suit :

1. **Accompagnement renforcé des participants**

Coordonner et favoriser la mise en œuvre d'étapes de parcours pour favoriser l'accès à l'emploi durable.

2. **Levée des freins professionnels des participants**

Outils et perfectionner les participants dans le domaine des techniques de recherche d'emploi.

Elaborer des projets professionnels réalistes tenant compte des compétences et des prérequis du marché du travail.

3. **Mises en situations professionnelles**

Proposer des immersions en milieu professionnel à temps partiel ou à temps complet afin de définir, confirmer son projet professionnel, acquérir ou perfectionner des compétences et s'adapter ou se réadapter à des rythmes professionnels.

4. **Mobilité des participants**

Favoriser l'autonomie des participants dans leurs déplacements et l'appropriation des ressources du territoire.

5. **Découvertes, initiations à des métiers et développement de compétences transversales des participants**

Professionaliser et amener les participants à un premier niveau de qualification dans des secteurs d'activité qui recrutent.

6. **Mobilisation renforcée des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion**

Promouvoir les profils et mobiliser les acteurs économiques sur le recrutement des participants du PLIE.

Promouvoir la mise en œuvre de clauses sociales d'insertion et engager les entreprises dans une démarche de RSE.

7. **Ingénierie de parcours, coordination, animation de l'offre d'insertion**

Coordonner, sous la houlette du Comité de pilotage, les politiques d'emploi, d'insertion et de formation et co-construire, avec les partenaires des actions répondant aux besoins des participants et des acteurs du territoire, économiques et sociaux.

1.2.3. Modalités de réponse à l'Appel à Projet

Le présent appel à projets est téléchargeable sur le site internet du PLIE des Graves :

<http://www.adele-begles.fr>

L'Appel à projet est scindé en plusieurs cahiers des charges correspondant chacun à une opération rattachée à un objectif spécifique du Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen (PON FSE) pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole 2014-2020.

Chaque opération peut comporter une ou plusieurs actions. Les Cahiers des Charges précisent le nombre et la nature des actions à réaliser pour chaque opération.

La mise en œuvre des actions des opérations peut faire l'objet d'achats de prestations. Dans ce cas ces achats de prestations devront être réalisés avec une mise en concurrence selon les dispositions législatives et réglementaire en vigueur.

2. Cahier des charges par opération FSE

2.1. Référent(e)s de parcours P.L.I.E. des Graves

Programmation FSE 2018/2020

Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 1 :	Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale (codification 3.9.1.1)
Intitulé Opération :	<p>Référent(e)s de parcours du P.L.I.E. des Graves</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opération 1 : 2 Référents pour PLIE les participants résidant sur la Communauté de Commune de Montesquieu, • Opération 2 :1 Référent PLIE pour les participants résidant sur Bègles en contact notamment en contact avec le CCAS, • Opération 3 :1 Référent PLIE pour les participants en contact notamment avec le Centre social résidant sur Bègles, • Opération 4 :1 Référent PLIE pour les participants résidant notamment sur le quartier Terres Neuves.
Période d'exécution :	2018/2019
Date de début :	1er janvier 2018
Date de fin :	31 décembre 2019
Contexte local :	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Le PLIE des Graves couvre le territoire de Bègles, de la Communauté de Communes de Montesquieu. Il accompagne en file active 300 à 350 participants.</p> <p>Sur ce territoire, les opérations d'accompagnement renforcé des participants seront confiées à des structures d'accueil de publics par l'intermédiaire de postes de référent(e)s de parcours.</p> <p>Le maillage territorial est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 postes de référents EQTP sur la commune de Bègles, • 2 postes de référents EQTP sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Contenu et finalité :

Un accompagnement **individuel, renforcé et illimité dans le temps**, avec un point de situation à 24 mois, sera mis en œuvre pour chaque participant par un référent unique de parcours.

Ce dernier établit un bilan global de situation du participant : emplois recherchés, formation, expériences professionnelles, difficultés rencontrées.

Il co-construit, avec le participant, son parcours en mobilisant les étapes de parcours adéquates. Il veille au bon déroulement de chaque étape, à l'enchaînement vers l'étape suivante et il positionne les participants sur les offres d'emploi des chargé(e)s de relations d'entreprises du PLIE, de la chargée de mission clause sociale d'insertion et des partenaires.

Cet accompagnement a pour but d'amener les participants à un **emploi durable** ou à une **formation qualifiante**.

Il permettra de sécuriser le maintien en emploi grâce, à la préparation de l'intégration en entreprise et au suivi, après la prise de poste, pendant les 6 premiers mois en lien avec les chargé(e)s de relations entreprises du P.L.I.E.

Il mobilisera l'ensemble des acteurs compétents dans le champ de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique pour chaque **étape de parcours mobilisée**.

Cet accompagnement individualisé et renforcé aura pour objet la mobilisation d'actions visant à :

- **dynamiser les parcours** : ateliers bilans, actions de définition de projets, techniques de recherche d'emploi et remobilisation professionnelle,
- **augmenter le niveau de compétences des participants**, notamment dans le domaine des savoir-être et des savoirs de base,
- **élever les niveaux de formation et de qualification**,
- **lever les freins** à la mobilité et à la garde d'enfants,
- **mettre en situation de travail** dans le cadre d'emplois de parcours en contrats aidés dans le secteur non marchand pour favoriser un retour progressif à l'emploi durable en s'appuyant notamment sur les structures locales d'insertion par l'activité économique.

Les référent(e)s mobiliseront l'offre de formation et d'insertion mise en œuvre dans le cadre des dispositifs de droit commun par Pôle Emploi, le Conseil Départemental 33 et le Conseil Régional notamment en matière d'accès aux compétences clefs et de mobilité.

Les référent(e)s pourront s'appuyer sur les intervenants sociaux du territoire du CCAS, de la MDSI, du Centre Social et des services Petite Enfance du territoire pour la levée des freins sociaux tels que la santé, le logement, la garde des enfants.

Cet accompagnement pourra combiner des temps d'interventions semi-collectifs qui permettront de rompre l'isolement du participant et renforcer sa mobilisation dans le cadre de ses recherches de formation et d'emploi. Des ateliers thématiques leur seront proposés dans le domaine de la découverte de métiers et de rencontres avec des employeurs.

Une recherche de complémentarité avec les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Pacte Territorial d'insertion du Conseil Départemental 33 et de l'offre de services de Pôle Emploi sera systématiquement recherchée pour la mise en œuvre de l'accompagnement renforcé des participants.

Résultats attendus :

1. Quantitatifs :

- Suivre de manière renforcée au minimum et en permanence **60 participants en file active** par mois et par poste de Référent EQTP
- Compenser chaque entrée par une sortie,
- Favoriser **40 nouvelles intégrations par référent EQTP** minimum annuellement,
- Tendre vers **42% de sorties en emplois durables** et **8% en formations qualifiantes**.

2. Qualitatifs :

- Préserver la qualité de l'accompagnement individualisé et renforcé,
- Garantir la continuité et la dynamisation des parcours d'insertion, notamment par la mobilisation d'étapes de parcours structurantes pour le participant,
- Lever les freins professionnels et sociaux à l'emploi,
- Développer des actions collectives auprès des participants en portefeuille,
- Renseigner les indicateurs de réalisation et de résultats,
- Renforcer la prise en compte des **publics séniors**,
- **Renforcer l'articulation avec les chargées de relations entreprises** pour l'optimisation des parcours vers l'emploi,
- Renforcer le lien avec les structures spécialisées pour l'accompagnement des **travailleurs handicapés**,
- Promouvoir et respecter le principe d'**égalité Hommes-Femmes**.

3. Livrables :

- Fiches d'intégration,
- Contrats d'engagement datés et signés du participant, du référent et de la directrice du PLIE,
- Questionnaire de recueil (DGEFP) des données participants complété dans l'ensemble de ses parties,
- Suivis ABC émargés par le participant,
- Justificatifs d'éligibilité à l'entrée,
- Justificatifs étapes et emploi de parcours,
- Justificatifs emplois de sortie.

Publicable :

Personnes en recherche d'emploi du territoire du P.L.I.E des Graves, entrant dans les critères d'éligibilité définis dans le protocole d'accord du P.L.I.E pour la période 2015/2019 :

- Demandeurs d'emploi de longue durée,
- Seniors à partir de 45 ans ayant des freins à l'emploi,
- Jeunes orientés par la mission locale des Graves,
- Minimas sociaux, BRSA, AGEPI (RSA socle majoré),
- Demandeurs d'emploi de bas niveaux de formation et de qualification,
- Demandeurs d'emploi résidant en quartiers politique de la ville entrant et en veille,
- Tout demandeur d'emploi qui cumulent des freins sociaux et professionnels notamment isolement, difficultés de mobilité, reprise d'activité à l'issue d'un congé parental ...

<p>Compétences requises des organismes postulants:</p>	<p>La structure chargée de la mission d'accompagnement à l'emploi est partie prenante des orientations définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E des Graves. Elle est sollicitée sur son activité de droit commun, son expertise liée à un champ particulier du domaine de l'insertion ainsi que son rôle d'employeur.</p> <p>L'ingénierie et la coordination des parcours nécessitent une bonne connaissance de l'offre d'insertion du territoire, une expertise reconnue en matière d'ingénierie de parcours et de développement d'actions innovantes et une forte proximité avec les partenaires du P.L.I.E.</p>
<p>Obligations du bénéficiaire:</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à la disposition du Référent P.L.I.E l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la mission (logistique notamment), • Réaliser l'ensemble de ses missions propres, en relation avec un réseau de partenaires sur son territoire. Le référent pourra s'appuyer sur ce réseau, • Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans les dossiers individuels des personnes accompagnées, • Assurer la continuité du service en cas d'empêchement (congrés, absence de moyenne ou longue durée), • Saisir et vérifier les informations et étapes réalisées à l'aide du logiciel VleSION mis à disposition par le P.L.I.E des Graves. <p>Cette opération bénéficie de co-financement provenant du Fonds Social Européen.</p> <p>À ce titre, tout candidat répondant à cet appel à projet devra se soumettre au règlement du Fonds Social Européen et notamment s'engager à respecter les règles et priorités des politiques communautaires, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'obligation de publicité du FSE sur toute communication de l'opération cofinancée, • le respect des principes horizontaux, • la détermination et la certification des ressources mobilisables autres que le FSE, • l'administration d'un questionnaire de recueil des données à l'entrée de chaque participant dans l'opération FSE (cf. questionnaire DGEFP en annexe), • la saisie des indicateurs dans ABCviesion et dans « Ma démarche FSE » • la conservation et la présentation des pièces pendant 3 ans minimum après l'échéance de la convention, • la tenue d'un système de suivi comptable et non comptable de la réalisation de l'opération permettant de rendre précisément compte des réalisations effectives des intervenants, des dépenses et des ressources liées à l'opération FSE. <p><i>Le candidat devra justifier de la régularité de sa situation juridique, de sa viabilité financière et de capacités administratives suffisantes pour la mise en œuvre de l'opération proposée.</i></p>
<p>Cadre de performance:</p>	<p>Chaque équivalent temps plein de poste de référent devra tendre annuellement vers l'accompagnement de 100 participants à minima avec la répartition suivante 56 % d'« inactifs » et 44% de « chômeurs » et renseigner le questionnaire d'entrée DGEFP établi par le Ministère du Travail.</p>

<p>Modalités de réponse à l'appel à projet :</p>	<p>Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « https://ma-demarche-fse.fr » après création de votre compte.</p> <p>Chacune des opérations ci-après fera l'objet d'une demande de subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Opération 1</u> : 2 Référents PLIE les participants résidant sur la Communauté de Commune de Montesquieu, • <u>Opération 2</u> : 1 Référent PLIE pour les participants résidant sur Bègles en contact notamment en contact avec le CCAS, • <u>Opération 3</u> : 1 Référent PLIE pour les participants en contact notamment avec le Centre social résidant sur Bègles, • <u>Opération 4</u> : 1 Référent PLIE pour les participants notamment résidant sur le quartier Terres Neuves. 	
<p>Sélection des projets :</p>	<p>Les Projets faisant l'objet d'une demande de subvention sont instruits par l'association AG3PLIE, Organisme Intermédiaire FSE, suivant les dispositions prévues par le Guide du Gestionnaire de Dossier d'Opération Fonds Social Européen</p> <p>Pour plus d'information :</p> <p>http://www.fse.gouv.fr/qu-est-ce-que-le-fse/les-guides-du-fse-france/</p> <p>Le Conseil d'Administration d'AG3PLIE, après instruction, sélectionne les projets et valide la programmation des opérations FSE.</p> <p>Les critères d'évaluation de l'offre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les références du candidat, • Les modalités de mise en œuvre, • Le coût de l'opération FSE, • Les cofinancements obtenus. 	
<p>Lieu de dépôt des réponses et date limite de réponse :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Via le site « https://ma-demarche-fse.fr/ » après création de votre compte • Le 04/05/2018 	
<p>Renseignements complémentaires :</p>	<p>Mme Caroline JOANDET Membre du Comité de coordination d'AG3PLIE caroline.joandet@ag3plie.com 05 56 49 62 75</p>	<p>Mme Amandine BARBE Gestionnaire FSE d'AG3PLIE guichet.pliegraves@ag3plie.com 05 56 49 62 75</p>

2. Cahier des charges par opération FSE

2.2. Levée des freins professionnels et sociaux des participants du P.L.I.E. des Graves

Programmation FSE 2018/2020

Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 1 :	Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale (codification 3.9.1.1)
Intitulé Opération :	Levée des freins professionnels des participants du P.L.I.E. des Graves
Période d'exécution :	2018/2019
Date de début :	1er janvier 2018
Date de fin :	31 décembre 2019
Contexte local :	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Le PLIE des Graves couvre le territoire de Bègles, de la Communauté de Communes de Montesquieu. Il accompagne en file active 300 à 350 participants.</p>
Contenu et finalité :	<p>Il s'agit d'élargir les réponses mobilisables par les Référentes pour leurs participants dans le domaine des techniques de recherche d'emploi, du coaching et de l'orientation dans le but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les techniques de recherche d'emploi pour optimiser la mise en relation des participants du P.L.I.E. avec les entreprises locales, • Optimiser la mise en relation des participants du P.L.I.E. avec les employeurs, • Autonomiser les participants dans leur recherche d'emploi, • Maîtriser toutes les techniques de recherche d'emploi : télé candidature, CV, lettres de motivation, entretiens de recrutement, • Elaborer et valider un projet professionnel réaliste qui tient compte du niveau, des acquis, des intérêts personnels et professionnels, des compétences actuelles du participant et de l'offre du marché du travail, • Définir les étapes de parcours qui permettront la mise en œuvre de ce projet professionnel, • Favoriser l'accès des participants à des étapes de parcours emploi (CDI, CDDI, CDD ou emplois aidés).
Résultats attendus :	<p>1. <u>Quantitatifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner 75 participants annuellement sur l'apprentissage des techniques de recherche d'emploi dans le cadre d'un atelier hebdomadaire, • Accompagner 8 personnes annuellement dans le cadre de coachings individuels, • Accompagner 10 personnes annuellement dans le cadre d'actions d'orientation individuelles.

2. Qualitatifs :

- Gérer l'hétérogénéité des niveaux et des objectifs,
- Proposer un accès aux actions en entrées et sorties permanentes,
- Proposer un accompagnement renforcé, personnalisé et individualisé,
- Promouvoir et respecter le principe d'égalité hommes-Femmes,
- Renforcer la prise en compte des publics seniors,
- Renforcer l'articulation avec les référentes et les chargées de relations entreprises pour l'optimisation des parcours vers l'emploi,
- Renforcer le lien avec les structures spécialisées pour l'accompagnement des travailleurs handicapés,
- Promouvoir et respecter le principe d'égalité Hommes-Femmes.

3. Livrables :

- Questionnaire de recueil des données DGEFP complété dans l'ensemble de ses parties,
- une attestation de démarrage de l'action accompagnée de la liste nominative des participants de l'action,
- les émargements des participants de chaque action,
- un bilan individuel par participant,
- une attestation de fin de formation par participant,
- la fiche de prescription,
- la copie des productions réalisées (CV, lettres de motivations ...),
- la description des actions mises en œuvre dans le cadre du projet d'orientation professionnelle
- attestations d'emploi.

Public cible : Participants du PLIE des Graves positionnés par les référent(e)s.
Tout public en insertion répondant aux critères d'éligibilité du PON FSE 2014/2020, Axe 3.

Compétences requises des organismes postulants : La structure chargée de la mission d'accompagnement à l'emploi est partie prenante des orientations définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E des Graves. Elle est sollicitée sur son expertise liée à un champ particulier du domaine de l'insertion.

Obligations du bénéficiaire :

- Mettre à la disposition de l'équipe dédiée à cette opération l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la mission (logistique notamment),
- Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans les dossiers individuels des personnes accompagnées,
- Assurer la continuité du service en cas d'empêchement (congrés, absence de moyenne ou longue durée).

Cette opération bénéficie de co-financement provenant du Fonds Social Européen.

À ce titre, tout candidat répondant à cet appel à projet devra **se soumettre au règlement du Fonds Social Européen** et notamment **s'engager à respecter les règles et priorités des politiques communautaires**, notamment :

- **l'obligation de publicité du FSE** sur toute communication de l'opération cofinancée,
- **le respect des principes horizontaux**,
- la détermination et la certification des ressources mobilisables autres que le FSE,

	<ul style="list-style-type: none"> • l'administration d'un questionnaire de recueil des données à l'entrée de chaque participant dans l'opération FSE (cf. questionnaire DGEFP en annexe), • la saisie des indicateurs dans « Ma démarche FSE » • la conservation et la présentation des pièces pendant 3 ans minimum après l'échéance de la convention, • la tenue d'un système comptable et non comptable de la réalisation de l'opération permettant de rendre précisément compte des réalisations effectives des intervenants, des dépenses et des ressources liées à l'opération FSE. <p><i>Le candidat devra justifier de la régularité de sa situation juridique, de sa viabilité financière et de capacités administratives suffisantes pour la mise en œuvre de l'opération proposée.</i></p>		
Cadre de performance :	Sur les 186 participants prévus dans cette opération, le candidat devra tendre vers la répartition suivante 56 % d'« inactifs » et 44% de « chômeurs » et renseigner le questionnaire d'entrée DGEFP établi par le Ministère du Travail.		
Modalités de réponse à l'appel à projet :	Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « https://ma-demarche-fse.fr » après création de votre compte.		
Sélection des projets :	<p>Les Projets faisant l'objet d'une demande de subvention sont instruits par l'association AG3PLIE, Organisme Intermédiaire FSE, suivant les dispositions prévues par le Guide du Gestionnaire de Dossier d'Opération Fonds Social Européen. Pour plus d'information :</p> <p>http://www.fse.gouv.fr/qu-est-ce-que-le-fse/les-guides-du-fse-france/</p> <p>Le Conseil d'Administration d'AG3PLIE, après instruction, sélectionne les projets et valide la programmation des opérations FSE.</p> <p>Les critères d'évaluation de l'offre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les références du candidat, • Les modalités de mise en œuvre, • Le coût de l'opération FSE, • Les cofinancements obtenus. 		
Lieu de dépôt des réponses et date limite de réponse :	<ul style="list-style-type: none"> • Via le site « https://ma-demarche-fse.fr/ » après création de votre compte. • Le 04/05/2018 		
Renseignements complémentaires :	<table border="1"> <tr> <td> <p>Mme Caroline JOANDET</p> <p>Membre du Comité de coordination d'AG3PLIE</p> <p>caroline.joandet@ag3plie.com</p> <p>☎05 56 49 62 75</p> </td> <td> <p>Mme Amandine BARBE</p> <p>Gestionnaire FSE d'AG3PLIE</p> <p>guichet.pliegraves@ag3plie.com</p> <p>☎05 56 49 62 75</p> </td> </tr> </table>	<p>Mme Caroline JOANDET</p> <p>Membre du Comité de coordination d'AG3PLIE</p> <p>caroline.joandet@ag3plie.com</p> <p>☎05 56 49 62 75</p>	<p>Mme Amandine BARBE</p> <p>Gestionnaire FSE d'AG3PLIE</p> <p>guichet.pliegraves@ag3plie.com</p> <p>☎05 56 49 62 75</p>
<p>Mme Caroline JOANDET</p> <p>Membre du Comité de coordination d'AG3PLIE</p> <p>caroline.joandet@ag3plie.com</p> <p>☎05 56 49 62 75</p>	<p>Mme Amandine BARBE</p> <p>Gestionnaire FSE d'AG3PLIE</p> <p>guichet.pliegraves@ag3plie.com</p> <p>☎05 56 49 62 75</p>		

2. Cahier des charges par opération FSE

2.3. Mises en situations professionnelles des participants du P.L.I.E. des Graves

Programmation FSE 2018/2020

Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 1 :	Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale (codification 3.9.1.1)
Intitulé Opération :	Mises en situations professionnelles des participants du P.L.I.E. des Graves <ul style="list-style-type: none"> • Opération 1 : Mise en situation Professionnelle (Ville de Bègles), • Opération 2 : Mise en situation professionnelle (Entretien de l'environnement).
Période d'exécution :	2018/2019
Date de début :	1er janvier 2018
Date de fin :	31 décembre 2019
Contexte local :	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Le PLIE des Graves couvre le territoire de Bègles, de la Communauté de Communes de Montesquieu. Il accompagne en file active 300 à 350 participants.</p> <p>Sur ce territoire, les opérations de mise en situation professionnelle seront confiées à des structures pouvant proposer des contrats aidés, des CDDI et des CDD pour les participants du PLIE.</p>
Contenu et finalité :	<p>Il s'agit de proposer des mises en situation de travail aux participants du PLIE à temps partiel ou à temps complet leur permettant de valider et de construire un projet professionnel notamment dans le cadre d'emplois aidés, de CDDI et dans le cadre de contrats à durée déterminée proposés notamment par les collectivités locales, établissements publics et associations du territoire.</p> <p>Ces mises en situation de travail constituant des étapes de parcours pour les participants, une articulation étroite et régulière sera recherchée et mise en œuvre avec les référentes de parcours afin d'optimiser la fonction insérante de ces contrats.</p> <p>Les référentes mobiliseront l'offre de formation et d'insertion mise en œuvre dans le cadre des dispositifs de droit commun par Pôle Emploi, le Département et le Conseil Régional.</p> <p>Les référentes pourront également s'appuyer sur les intervenants sociaux du territoire, CCAS, MDSI, Centre Social et services Petite Enfance pour la levée des freins sociaux tels que la santé, le logement et/ou la garde d'enfants.</p>

<p>Résultats attendus :</p>	<p>1. <u>Quantitatifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendre vers le recrutement de 6 participants au minimum annuellement en contrats aidés • Tendre vers le recrutement de 8 participants au minimum annuellement en CDDI • Tendre vers le recrutement de 4 participants au minimum annuellement en CDD <p>2. <u>Qualitatifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les actions de droit commun et spécifiques au PLIE pour valoriser les étapes de parcours mises en œuvre, • Evaluer les compétences et les connaissances acquises, • Mettre en œuvre un plan de formation, • Renforcer la prise en compte des publics seniors, • Renforcer l'articulation avec les référentes et les chargées de relations entreprises pour l'optimisation des parcours vers l'emploi, • Renforcer le lien avec les structures spécialisées pour l'accompagnement des travailleurs handicapés, • Promouvoir et respecter le principe d'égalité Hommes-Femmes. <p>3. <u>Livrables</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrats d'engagement datés et signés du participant, du référent et de la directrice du P.L.I.E, • Questionnaire de recueil des données DGEFP complété dans l'ensemble de ses parties, • Contrats de travail / CERFA / Bulletins de salaire / justificatifs ASP.
<p>Public cible :</p>	<p>Participants du PLIE des Graves positionnés par les référents(es), tout public en insertion répondant aux critères d'éligibilité du PON FSE 2014/2020, Axe 3, remplissant les conditions d'éligibilité au contrat aidé, au CDDI telles que définies par les textes en vigueur qui souhaitent s'inscrire dans un parcours d'insertion professionnelle durable ainsi que les participants en capacité d'occuper des postes en CDD.</p>
<p>Compétences requises des organismes postulants :</p>	<p>La structure chargée de la mission d'accompagnement à l'emploi est partie prenante des orientations définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E des Graves. Elle est sollicitée sur son activité de droit commun, son expertise liée à un champ particulier du domaine de l'insertion ainsi que son rôle d'employeur.</p>
<p>Obligations du bénéficiaire :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à la disposition des salariés recrutés dans le cadre de cette opération l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la mission (logistique notamment), • Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans les dossiers individuels des personnes accompagnées, • Assurer la continuité du service en cas d'empêchement (congés, absence de moyenne ou longue durée). <p>Cette opération bénéficie de co-financement provenant du Fonds Social Européen.</p>

À ce titre, tout candidat répondant à cet appel à projet devra **se soumettre au règlement du Fonds Social Européen** et notamment **s'engager à respecter les règles et priorités des politiques communautaires**, notamment :

- **l'obligation de publicité du FSE** sur toute communication de l'opération cofinancée,
- **le respect des principes horizontaux**,
- la détermination et la certification des ressources mobilisables autres que le FSE,
- l'administration d'un **questionnaire de recueil des données** à l'entrée de chaque participant dans l'opération FSE (cf. questionnaire DGEFP en annexe),
- la **saisie des indicateurs** dans « Ma démarche FSE »
- la conservation et la présentation des pièces pendant 3 ans minimum après l'échéance de la convention,
- la tenue d'un système comptable et non comptable de la réalisation de l'opération permettant de rendre précisément compte des réalisations effectives des intervenants, des dépenses et des ressources liées à l'opération FSE.

Le candidat devra justifier de la régularité de sa situation juridique, de sa viabilité financière et de capacités administratives suffisantes pour la mise en œuvre de l'opération proposée.

Cadre de performance : Sur les 36 participants prévus dans cette opération, les candidats devront tendre vers la répartition suivante 56 % d'« inactifs » et 44% de « chômeurs » et renseigner le questionnaire d'entrée DGEFP établi par le Ministère du Travail.

Modalités de réponse à l'appel à projet : Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « <https://ma-demarche-fse.fr> » après création de votre compte.

Chacune des opérations ci-après fera l'objet d'une demande de subvention :

- Opération 1 : Mise en situation Professionnelle (Ville de Bègles),
- Opération 2 : Mise en situation professionnelle (Entretien de l'environnement).

Sélection des projets : Les Projets faisant l'objet d'une demande de subvention sont instruits par l'association AG3PLIE, Organisme Intermédiaire FSE, suivant les dispositions prévues par le Guide du Gestionnaire de Dossier d'Opération Fonds Social Européen. Pour plus d'information :

<http://www.fse.gouv.fr/qu-est-ce-que-le-fse/les-guides-du-fse-france/>

Le Conseil d'Administration d'AG3PLIE, après instruction, sélectionne les projets et valide la programmation des opérations FSE.

Les structures candidates devront démontrer leur ancrage local ou l'existence d'un partenariat territorial opérationnel sur ce territoire.

	<p>Les critères d'évaluation de l'offre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les références du candidat, • Les modalités de mise en œuvre, • Le coût de l'opération FSE, • Les cofinancements obtenus. 	
<p>Lieu de dépôt des réponses et date limite de réponse :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Via le site « https://ma-demarche-fse.fr/ » après création de votre compte. • Le 04/05/2018 	
<p>Renseignements complémentaires :</p>	<p>Mme Caroline JOANDET Membre du Comité de coordination d'AG3PLIE caroline.joandet@ag3plie.com ☎05 56 49 62 75</p>	<p>Mme Amandine BARBE Gestionnaire FSE d'AG3PLIE guichet.pliegraves@ag3plie.com ☎05 56 49 62 75</p>

2. Cahier des charges par opération FSE

2.4. Mobilité des participants du P.L.I.E. des Graves

Programmation FSE 2018/2020

Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 1 :	Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale (codification 3.9.1.1)
Intitulé Opération :	Mobilité des participants du P.L.I.E. des Graves
Période d'exécution :	2018/2019
Date de début :	1er janvier 2018
Date de fin :	31 décembre 2019
Contexte local :	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Le PLIE des Graves couvre le territoire de Bègles, de la Communauté de Communes de Montesquieu. Il accompagne en file active 300 à 350 participants et souhaite favoriser la mobilité de ceux-ci.</p>
Contenu et finalité :	<p>Lever les freins et favoriser la mobilité des participants par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La découverte et appropriation de l'utilisation des transports en commun sur le territoire de Bordeaux Métropole, • La préparation et passation du code, • La sensibilisation des participants du PLIE sur la sécurité routière, sur les risques en milieu professionnel et de la vie quotidienne (prévention des risques), • La découverte de l'offre locale de services dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle présente sur le territoire du PLIE des Graves.
Résultats attendus :	<p>1. <u>Quantitatifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une session de 8 à 12 participants en 2018, • Une session de 8 à 12 participants en 2019. <p>2. <u>Qualitatifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un diagnostic mobilité pour chaque participant, • Utilisation autonome de l'offre de transports sur le territoire du PLIE de Graves et Bordeaux Métropole,

- Obtention du code de la route,
- Obtention du PSC1,
- Connaissance des ressources du territoire,
- Renforcer la prise en compte des publics seniors,
- Renforcer l'articulation avec les référentes et les chargées de relations entreprises pour l'optimisation des parcours vers l'emploi,
- Renforcer le lien avec les structures spécialisées pour l'accompagnement des travailleurs handicapés,
- Promouvoir et respecter le principe d'égalité Hommes-Femmes.

3. Livrables :

- Questionnaire de recueil des données DGEFP complété dans l'ensemble de ses parties,
- Une attestation de démarrage de l'action accompagnée de la liste nominative des participants de l'action,
- Les émargements des participants,
- Un bilan individuel par participant,
- Attestation d'inscription et de réussite (le cas échéant) par participant au code et au PSC1,
- Une attestation de fin de formation récapitulante les résultats obtenus par participant,
- La fiche de prescription.

Public cible : Participants du PLIE des Graves positionnés par les référent(e)s.
Tout public en insertion répondant aux critères d'éligibilité du PON FSE 2014/2020, Axe 3

Compétences requises des organismes postulants : La structure chargée de la mise en œuvre de cette opération est partie prenante des orientations définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E des Graves. Elle est sollicitée sur son expertise dans le domaine de la mobilité.

- Obligations du bénéficiaire :**
- Mettre à la disposition des équipes dédiées à cette opération l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la mission (logistique notamment),
 - Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans les dossiers individuels des personnes accompagnées,
 - Assurer la continuité du service en cas d'empêchement (congrés, absence de moyenne ou longue durée).

Cette opération bénéficie de co-financement provenant du Fonds Social Européen.

À ce titre, tout candidat répondant à cet appel à projet devra **se soumettre au règlement du Fonds Social Européen** et notamment **s'engager à respecter les règles et priorités des politiques communautaires**, notamment :

- **l'obligation de publicité du FSE** sur toute communication de l'opération cofinancée,
- **le respect des principes horizontaux**,
- la détermination et la certification des ressources mobilisables autres que le FSE,
- l'administration d'un **questionnaire de recueil des données** à l'entrée de chaque participant dans l'opération FSE (cf. questionnaire DGEFP en annexe),
- la **saisie des indicateurs** dans « Ma démarche FSE »,

	<ul style="list-style-type: none"> la conservation et la présentation des pièces pendant 3 ans minimum après l'échéance de la convention, la tenue d'un système comptable et non comptable de la réalisation de l'opération permettant de rendre précisément compte des réalisations effectives des intervenants, des dépenses et des ressources liées à l'opération FSE <p><i>Le candidat devra justifier de la régularité de sa situation juridique, de sa viabilité financière et de capacités administratives suffisantes pour la mise en œuvre de l'opération proposée.</i></p>	
Cadre de performance :	Sur les 16 participants prévus, à minima, dans cette opération, le candidat devra tendre vers la répartition suivante 56 % d'« inactifs » et 44% de « chômeurs » et renseigner le questionnaire d'entrée DGEFP établi par le Ministère du Travail.	
Modalités de réponse à l'appel à projet :	Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « https://ma-demarche-fse.fr » après création de votre compte.	
Sélection des projets :	<p>Les Projets faisant l'objet d'une demande de subvention sont instruits par l'association AG3PLIE, Organisme Intermédiaire FSE, suivant les dispositions prévues par le Guide du Gestionnaire de Dossier d'Opération Fonds Social Européen. Pour plus d'information :</p> <p>http://www.fse.gouv.fr/qu-est-ce-que-le-fse/les-guides-du-fse-france/</p> <p>Le Conseil d'Administration d'AG3PLIE, après instruction, sélectionne les projets et valide la programmation des opérations FSE.</p> <p>Les critères d'évaluation de l'offre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les références du candidat, Les modalités de mise en œuvre, Le coût de l'opération FSE, Les cofinancements obtenus. 	
Lieu de dépôt des réponses et date limite de réponse :	<ul style="list-style-type: none"> Via le site « https://ma-demarche-fse.fr/ » après création de votre compte Le 04/05/2018 	
Renseignements complémentaires :	<p>Mme Caroline JOANDET Membre du Comité de coordination d'AG3PLIE</p> <p>caroline.joandet@ag3plie.com ☎05 56 49 62 75</p>	<p>Mme Amandine BARBE Gestionnaire FSE d'AG3PLIE</p> <p>guichet.pliegraves@ag3plie.com ☎05 56 49 62 75</p>

2. Cahier des charges par opération FSE

2.5. Découvertes, initiations à des métiers et développement de compétences transversales des participants du P.L.I.E. des Graves

Programmation FSE 2018/2020

Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 1 :	Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale (codification 3.9.1.1)
Intitulé Opération :	Découvertes, initiations à des métiers et développement de compétences transversales des participants du P.L.I.E. des Graves
Période d'exécution :	2018/2019
Date de début :	1er janvier 2018
Date de fin :	31 décembre 2019
Contexte local :	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Le PLIE des Graves couvre le territoire de Bègles, de la Communauté de Communes de Montesquieu. Il accompagne en file active 300 à 350 participants.</p> <p>La mise en œuvre de cette opération nécessite une bonne expertise en matière d'ingénierie de parcours, une bonne connaissance de l'offre d'insertion du territoire, et une forte proximité avec les partenaires du P.L.I.E.</p> <p>Les structures candidates devront démontrer leur ancrage local et l'existence d'un partenariat territorial opérationnel sur ce territoire.</p>
Contenu et finalité :	<p>Cette opération a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les compétences et l'opérationnalité des participants sur des métiers en tension qui recrutent, • Proposer des actions de découverte et initiation à des métiers de secteurs en tension en mobilisant les employeurs de ces secteurs, • Développer et coordonner de nouvelles étapes de parcours pour les participants du PLIE des Graves, • Permettre l'accès à un parcours qualifiant et à un premier niveau de qualification, • Développer des actions spécifiques pour le public sénior, • De proposer des aides financières individuelles pour des actions de pré qualifications et de qualifications spécifiques en réponse aux besoins des participants.

Les secteurs d'activité concernés sont les suivants :

- Services aux personnes,
- Vente,
- Restauration collective,
- Propreté et hygiène des locaux,
- Logistique,
- Construction.

Les domaines d'acquisition de compétences transversales sont dans les domaines suivants :

- Préparation à l'entretien d'embauche,
- Initiation informatique et navigation internet,
- Mobilité : obtention du code et/ou du permis de conduire B,
- Remobilisation à l'emploi du public sénior.

Les premiers niveaux de professionnalisation et de qualification visés sont :

- Passeport de compétences informatique Européen (PCIE),
- Certificat Prévention Secours Intervenants à domicile,
- HACCP,
- CACES 1.3.5,
- Habilitation électrique,
- ou tout autre certificat permettant d'accéder à une meilleure employabilité.

Résultats attendus :

1. Quantitatifs :

147 participants sont attendus sur cette opération et répartis comme suit :

- Service aux personnes : 16
- Propreté et hygiène des locaux : 12
- Vente : 12
- Restauration collective : 12
- Préparation aux métiers du bâtiment en sécurité : 6
- Remobilisation du public sénior sur l'emploi : 12
- Préparation à l'entretien d'embauche : 32
- Initiation informatique et navigation internet : 20
- Mobilité : 10
- Logistique CACES 1-3-5 : 5
- Aides financières individuelles : 10

2. Qualitatifs :

- Renforcer la prise en compte des publics séniors,
- Renforcer l'articulation avec les référentes et les chargées de relations entreprises pour l'optimisation des parcours vers l'emploi,
- Développer la mutualisation des actions avec d'autres PLIE,
- Favoriser l'accès à la formation pré qualifiante et qualifiante
- Favoriser l'accès aux actions des participants reconnus travailleurs handicapés,
- Promouvoir et respecter le principe d'égalité Hommes-Femmes.

3. Livrables :

- Questionnaire de recueil des données DGEFP complété dans l'ensemble de ses parties,
- une attestation de démarrage de l'action,
- les émargements des participants pour chaque action (instruction DGEFP2012-11),
- un bilan individuel par participant,
- une attestation de formation ou diplôme ou titre par participant,
- la fiche de prescription,
- contrat d'engagement PLIE du participant.

Public cible :

Participants du PLIE des Graves positionnés par les référent(e)s.

Tout public en insertion répondant aux critères d'éligibilité du PON FSE 2014/2020, Axe 3.

Compétences requises des organismes postulants :

La structure chargée de la mise en œuvre de cette opération est partie prenante des orientations définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E des Graves. Elle est sollicitée sur son expertise liée au domaine de l'insertion.

Obligations du bénéficiaire :

- Mettre à la disposition des équipes dédiées à cette opération l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la mission (logistique notamment),
- Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans les dossiers individuels des personnes accompagnées,
- Assurer la continuité du service en cas d'empêchement (congés, absence de moyenne ou longue durée),
- Vérifier la saisie des étapes dans ABC Viesion,
- Saisir les données dans MDFSE.

Cette opération bénéficie de co-financement provenant du Fonds Social Européen.

À ce titre, tout candidat répondant à cet appel à projet devra **se soumettre au règlement du Fonds Social Européen** et notamment **s'engager à respecter les règles et priorités des politiques communautaires**, notamment :

- **l'obligation de publicité du FSE** sur toute communication de l'opération cofinancée,
- **le respect des principes horizontaux**,
- la détermination et la certification des ressources mobilisables autres que le FSE,
- l'administration d'un **questionnaire de recueil des données** à l'entrée de chaque participant dans l'opération FSE (cf. questionnaire DGEFP en annexe),
- la **saisie des indicateurs** dans « Ma démarche FSE »,
- la conservation et la présentation des pièces pendant 3 ans minimum après l'échéance de la convention,
- la tenue d'un système comptable et non comptable de la réalisation de l'opération permettant de rendre précisément compte des réalisations effectives des intervenants, des dépenses et des ressources liées à l'opération FSE.

Le candidat devra justifier de la régularité de sa situation juridique, de sa viabilité financière et de capacités administratives suffisantes pour la mise en œuvre de l'opération proposée.

Cadre de performance :	Sur les 147 participants prévus dans cette opération, le candidat devra tendre vers la répartition suivante 56 % d'« inactifs » et 44% de « chômeurs » et renseigner le questionnaire d'entrée DGEFP établi par le Ministère du Travail.	
Modalités de réponse à l'appel à projet :	Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « https://ma-demarche-fse.fr » après création de votre compte.	
Sélection des projets :	<p>Les Projets faisant l'objet d'une demande de subvention sont instruits par l'association AG3PLIE, Organisme Intermédiaire FSE, suivant les dispositions prévues par le Guide du Gestionnaire de Dossier d'Opération Fonds Social Européen. Pour plus d'information :</p> <p>http://www.fse.gouv.fr/qu-est-ce-que-le-fse/les-guides-du-fse-france/</p> <p>Le Conseil d'Administration d'AG3PLIE, après instruction, sélectionne les projets et valide la programmation des opérations FSE.</p> <p>Les critères d'évaluation de l'offre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les références du candidat, • Les modalités de mise en œuvre, • Le coût de l'opération FSE, • Les cofinancements obtenus. 	
Lieu de dépôt des réponses et date limite de réponse :	<ul style="list-style-type: none"> • Via le site « https://ma-demarche-fse.fr/ » après création de votre compte. • Le 04/05/2018 	
Renseignements complémentaires :	<p>Mme Caroline JOANDET</p> <p>Membre du Comité de coordination d'AG3PLIE</p> <p>caroline.joandet@ag3plie.com</p> <p>☎05 56 49 62 75</p>	<p>Mme Amandine BARBE</p> <p>Gestionnaire FSE d'AG3PLIE</p> <p>guichet.pliegraves@ag3plie.com</p> <p>☎05 56 49 62 75</p>

2. Cahier des charges par opération FSE

2.6. Mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire du PLIE des Graves

Programmation FSE 2018/2020

Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 2 :	Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion (codification 3.9.1.2)
Intitulé Opération :	Mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire du PLIE des Graves : <ul style="list-style-type: none"> • Opération 1 : mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu • Opération 2 : mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire de la ville de Bègles
Période d'exécution :	2018/2019
Date de début :	1er janvier 2018
Date de fin :	31 décembre 2019
Contexte local :	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Le PLIE des Graves couvre le territoire de Bègles, de la Communauté de Communes de Montesquieu. Il accompagne en file active 300 à 350 participants.</p> <p>La mise en œuvre de l'objectif spécifique 2 nécessite un partenariat étroit avec les acteurs du tissu économique local.</p> <p>Le maillage territorial est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un poste de chargée de relations entreprises sur la Communauté de Communes de Montesquieu, • Un poste de chargée de relations entreprises sur Bègles, • Un poste de chargée de mission clause sociale d'insertion pour l'ensemble du territoire.

Contenu et finalité :

Les objectifs stratégiques sont axés sur le renforcement de la qualité, l'efficacité et la sécurisation des parcours, la prospection ciblée d'offres d'emploi en adéquation avec les métiers recherchés en dynamisant le réseau des acteurs économiques locaux, services actions économiques locaux des collectivités, clubs d'entreprises du territoire, chambres consulaires et les OPCA mais aussi sur le développement de la RSE par la mise en œuvre de clauses sociales d'insertion dans tous types de marchés publics ou privés .

Dans le cadre de ces opérations seront mis en œuvre :

- Des démarches de médiation vers l'emploi visant à travailler conjointement les besoins de l'employeur et les compétences du futur salarié notamment des actions de prospection ciblée, de promotion des profils auprès des employeurs locaux et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- Des coopérations avec les services action économique, les clubs d'entreprises, les services emploi du territoire,
- Une démarche d'accompagnement individualisée des employeurs du territoire afin de favoriser le placement en emploi des participants du PLIE,
- La participation à l'organisation d'espaces de rencontres entre employeurs et participants types forum, semaines de l'emploi, cafés recrutement, entretiens conseils, Périodes de Mises en Situation en Milieu Professionnel, (PMSMP)
- Des clauses sociales d'insertion dans les marchés de l'État, des collectivités locales et des établissements publics et privés notamment sensibilisation, conseil et travail partenarial avec les donneurs d'ordre, diagnostic des opérations, rédaction et inscription des clauses sociales dans les appels d'offres, information et accompagnement des entreprises, ciblage des publics en insertion et mise en relation avec les entreprises adjudicataires, accompagnement dans l'emploi ; la promotion et l'évaluation des clauses d'insertion dans les marchés publics et dans les achats privés.
- L'organisation d'actions de prospection ciblée,
- Le rapprochement des participants en emploi dans les SIAE avec les offres du secteur marchand,
- La participation à des comités de suivi des relations avec les employeurs,
- La participation aux comités de suivi des clauses sociales d'insertion,
- La participation à des groupes de travail thématiques.

Résultats attendus :

1. Quantitatifs :

- Soutenir annuellement au minimum 80 participants du PLIE dans leur mise en relation avec les employeurs du territoire du PLIE et de la zone d'emploi de Bordeaux Métropole, par équivalent temps plein,
- Rencontrer annuellement au minimum 60 employeurs dans leur recherche de candidats par équivalent temps plein,
- Accompagner annuellement 8 donneurs d'ordre privés et/ou publics pour la mise en œuvre de clauses d'insertion dans tous types de marchés,
- Assister annuellement 25 entreprises attributaires de marchés clausés dans la mise en œuvre de leur obligation par équivalent temps plein,
- Tendre vers la réalisation annuelle de 25 000 heures d'insertion.

	<p>2. <u>Qualitatifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des actions pertinentes en réponse aux besoins des participants et des employeurs : visites d'entreprises, sessions collectives de recrutement, sessions de découvertes de métiers, entretiens conseils, Périodes de Mises en Situation en Milieu Professionnel, (PMSMP), parrainages, • Développer une ingénierie permettant de diversifier et d'augmenter le nombre de marchés clausés, • Renforcer la prise en compte des publics seniors, • Renforcer l'articulation avec les référents du PLIE pour l'optimisation des parcours vers l'emploi, • Renforcer le lien avec les structures spécialisées pour l'accompagnement des travailleurs handicapés, • Promouvoir et respecter le principe d'égalité Hommes-Femmes.
<p>Public cible :</p>	<p>Les participants du PLIE positionnés par les référent(e)s.</p> <p>Tout public en insertion répondant aux critères d'éligibilité du PON FSE 2014/2020, Axe 3.</p> <p>Tout public répondant aux critères d'éligibilité du Recueil des Fondamentaux de la Clause Sociale d'Insertion et de Promotion de l'Emploi, d'Alliance Ville Emploi – Edition 2016.</p> <p>Tout type d'employeurs du territoire du PLIE et de la zone d'emploi de Bordeaux Métropole : entreprises, collectivités, associations, structures d'insertion par l'activité économique,</p> <p>Tous donneurs d'ordre publics ou privés.</p>
<p>Compétences requises des organismes postulants :</p>	<p>La structure chargée de la mission de mobilisation des employeurs est partie prenante des orientations définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E des Graves. Elle est sollicitée sur son activité de droit commun, son expertise liée à un champ particulier du domaine de l'emploi et de la coopération économique, ainsi que son rôle d'employeur.</p>
<p>Obligations du bénéficiaire :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à la disposition des équipes dédiées l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la mission (logistique notamment), • Réaliser l'ensemble de ses missions propres en relation avec un réseau de partenaires sur son territoire. Les équipes dédiées pourront s'appuyer sur ce réseau, • Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans les dossiers individuels des employeurs et des candidats, • Assurer la continuité du service en cas d'empêchement (congrés, absence de moyenne ou longue durée), • Saisir les informations à l'aide du logiciel VieSION et ABC Clauses mis à disposition du P.L.I.E des Graves. <p>Cette opération bénéficie de co-financement provenant du Fonds Social Européen.</p> <p>À ce titre, tout candidat répondant à cet appel à projet devra se soumettre au règlement du Fonds Social Européen et notamment s'engager à respecter les règles et priorités des politiques communautaires, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'obligation de publicité du FSE sur toute communication de l'opération cofinancée, • le respect des principes horizontaux, • la détermination et la certification des ressources mobilisables autres que le FSE,

	<ul style="list-style-type: none"> • l'administration d'un questionnaire de recueil des données à l'entrée de chaque participant dans l'opération FSE (cf. questionnaire DGEFP en annexe), • la saisie des indicateurs dans ABC Viesion et « Ma démarche FSE » • la conservation et la présentation des pièces pendant 3 ans minimum après l'échéance de la convention, • la tenue d'un système comptable et non comptable de la réalisation de l'opération permettant de rendre précisément compte des réalisations effectives des intervenants, des dépenses et des ressources liées à l'opération FSE. <p><i>Le candidat devra justifier de la régularité de sa situation juridique, de sa viabilité financière et de capacités administratives suffisantes pour la mise en œuvre de l'opération proposée.</i></p>		
Cadre de performance :	Sur les 160 participants prévus dans cette opération, les candidats devront tendre vers la répartition suivante 56 % d'« inactifs » et 44% de « chômeurs » et renseigner le questionnaire d'entrée DGEFP établi par le Ministère du Travail.		
Modalités de réponse à l'appel à projet :	<p>Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « https://ma-demarche-fse.fr » après création de votre compte.</p> <p>Chacune des opérations ci-après fera l'objet d'une demande de subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Opération 1</u> : Mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu, • <u>Opération 2</u> : Mobilisation renforcée des employeurs sur le territoire de la Commune de Bègles. 		
Sélection des projets :	<p>Les Projets faisant l'objet d'une demande de subvention sont instruits par l'association AG3PLIE, Organisme Intermédiaire FSE, suivant les dispositions prévues par le Guide du Gestionnaire de Dossier d'Opération Fonds Social Européen. Pour plus d'information : http://www.fse.gouv.fr/qu-est-ce-que-le-fse/les-guides-du-fse-france/</p> <p>Le Conseil d'Administration d'AG3PLIE, après instruction, sélectionne les projets et valide la programmation des opérations FSE.</p> <p>Les structures candidates devront démontrer leur ancrage local ou l'existence d'un partenariat territorial opérationnel sur ce territoire.</p> <p>Les critères d'évaluation de l'offre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les références du candidat, • Les modalités de mise en œuvre, • Le coût de l'opération FSE, • Les cofinancements obtenus. 		
Lieu de dépôt des réponses et date limite de réponse :	<ul style="list-style-type: none"> • Via le site « https://ma-demarche-fse.fr/ » après création de votre compte. • Le 04/05/2018 		
Renseignements complémentaires :	<table border="1"> <tr> <td> <p>Mme Caroline JOANDET</p> <p>Membre du Comité de coordination d'AG3PLIE</p> <p>caroline.joandet@ag3plie.com</p> <p>☎05 56 49 62 75</p> </td> <td> <p>Mme Amandine BARBE</p> <p>Gestionnaire FSE d'AG3PLIE</p> <p>guichet.pliegraves@ag3plie.com</p> <p>☎05 56 49 62 75</p> </td> </tr> </table>	<p>Mme Caroline JOANDET</p> <p>Membre du Comité de coordination d'AG3PLIE</p> <p>caroline.joandet@ag3plie.com</p> <p>☎05 56 49 62 75</p>	<p>Mme Amandine BARBE</p> <p>Gestionnaire FSE d'AG3PLIE</p> <p>guichet.pliegraves@ag3plie.com</p> <p>☎05 56 49 62 75</p>
<p>Mme Caroline JOANDET</p> <p>Membre du Comité de coordination d'AG3PLIE</p> <p>caroline.joandet@ag3plie.com</p> <p>☎05 56 49 62 75</p>	<p>Mme Amandine BARBE</p> <p>Gestionnaire FSE d'AG3PLIE</p> <p>guichet.pliegraves@ag3plie.com</p> <p>☎05 56 49 62 75</p>		

2. Cahier des charges par opération FSE

2.7. Coordination, animation territoriale et ingénierie

Programmation FSE 2018/2020

Programme Opérationnel National FSE 2014 / 2020 :	Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif Spécifique 3 :	Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS) (codification 3.9.1.3)
Intitulé Opération :	Coordination, animation territoriale et ingénierie
Période d'exécution :	2018/2019
Date de début :	1er janvier 2018
Date de fin :	31 décembre 2019
Contexte local :	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Le PLIE des Graves couvre le territoire de Bègles, de la Communauté de Communes de Montesquieu. Il accompagne en file active 300 à 350 participants.</p> <p>Sur ce territoire, les opérations d'accompagnement renforcé des participants seront confiées à des structures d'accueil de publics par l'intermédiaire de postes de référent(e)s de parcours.</p> <p>La coordination, l'animation territoriale et l'ingénierie nécessitent une bonne connaissance de l'offre d'insertion du territoire, une expertise reconnue en matière d'ingénierie de parcours et de développement d'actions innovantes et une forte proximité avec les partenaires du P.L.I.E.</p> <p>Une attention particulière sera notamment portée au public sénior qui représente une part de plus en plus importante des participants accompagnés de même que sera renforcé le lien avec les structures spécialisées sur les travailleurs handicapés.</p>
Contenu et finalité :	Les objectifs stratégiques sont axés sur la coordination et l'animation de l'offre d'insertion du territoire, qui a pour but de renforcer la cohérence des parcours et de favoriser l'ingénierie de projets et la co-construction d'actions innovantes & structurantes pour le territoire, en adéquation avec les besoins des participants et des acteurs économiques, sociaux et institutionnels du territoire.

Les objectifs sont :

- Favoriser la cohérence des parcours,
- Optimiser la coopération entre les acteurs de l'offre d'insertion,
- Favoriser la connaissance de l'offre d'insertion par les professionnels intervenant dans le cadre du dispositif PLIE,
- Favoriser les analyses de situations et les échanges de pratiques entre les professionnels du PLIE,
- Articuler la mise en œuvre du Plan en lien étroit avec le Conseil Départemental, chef de file de l'insertion et les services déconcentrés de l'Etat notamment Pôle Emploi,
- Développer les compétences et les qualifications des participants en mobilisant l'offre de formation du droit commun,
- Professionnaliser les équipes intervenant dans le cadre du PLIE,
- Appuyer les bénéficiaires du PLIE des Graves sur le respect des obligations du FSE notamment dans le cadre des visites sur place,
- Favoriser les relations et le rapprochement entre les SIAE et les entreprises du secteur marchand pour faciliter le retour des participants vers l'emploi marchand,
- Développer les coopérations avec les services action économique de la ville de Bègles et de la Communauté de Communes de Montesquieu et les services Emploi du territoire,
- Elaborer des procédures de suivi de la réalisation des indicateurs de réalisation et de résultat.

Dans le cadre de ce dispositif seront mis en œuvre :

- Les cadres de coordination et d'animation de l'offre d'insertion : comité de pilotage du PLIE des Graves, commission de validation des entrées, des sorties et d'ingénierie de parcours, réunion de prospection ciblée, comités de suivi des participants en SIAE, comités de suivi relations employeurs, comités de suivi clauses sociales d'insertion, groupes de travail thématiques, comités de sélection des prestataires ;
- La professionnalisation des équipes opérationnelles sur : les techniques d'accompagnement dans le domaine de l'orientation, des techniques de recherches d'emploi, et la gestion des situations difficiles, mais aussi leur spécialisation sur des thématiques telles que l'insertion par l'activité économique, les dispositifs illettrisme, compétences clefs et Français Langues Etrangères, santé/handicap, mobilité, garde d'enfants, lutte contre les discriminations ;
- L'ingénierie et la mise œuvre d'actions permettant de lever les freins à l'emploi : orientation professionnelle, techniques de recherche d'emploi, accès aux savoirs de base, mobilisation professionnelle, savoir être professionnel, mobilité, réduction de la fracture numérique, santé, garde d'enfants ;
- L'ingénierie et la mise en œuvre de projets permettant de booster l'accès à l'emploi durable : coaching, ateliers recherche d'offres, ateliers présentation de soi ;
- L'organisation d'espaces de rencontres entre employeurs et participants : forum, semaines de l'emploi, cafés recrutement, entretiens conseils, évaluation en milieu de travail, périodes de mises en situation en milieu professionnel ;
- Le lien opérationnel et régulier avec l'ensemble des prescripteurs du PLIE des Graves ;

Résultats attendus:

- Suivi de la réalisation des indicateurs de réalisation et de résultat ;
- Veille sur la base de données participants et appui des professionnels du PLIE des Graves à son utilisation.

1. Quantitatifs :

- Coordonner en lien avec les bénéficiaires, l'accompagnement annuel d'environ 500 participants dont 200 nouveaux annuellement,
- Mettre en place annuellement et à minima avec les partenaires les instances ci-après :
 - ✓ 2 comités de pilotage du PLIE à minima
 - ✓ 1 commission mensuelle de validation, des entrées, des sorties et d'ingénierie des parcours
 - ✓ 1 réunion mensuelle de prospection ciblée
 - ✓ Des comités de suivi trimestriels des relations avec les employeurs
 - ✓ Des comités de suivi trimestriels de l'activité Insertion par l'Activité Economique
 - ✓ Des comités de suivi trimestriels de la convention Pôle Emploi
 - ✓ Coordonner la mise en œuvre des 12 opérations du PLIE
- Piloter avec les bénéficiaires l'atteinte des cibles du cadre de performance soit
 - ✓ Chômeurs : 689
 - ✓ Inactifs : 882

2. Qualitatifs :

- Développer des actions innovantes avec les partenaires et les acteurs économiques en réponse à une analyse des besoins du territoire,
- Optimiser le nombre d'étapes mises en œuvre (visites d'entreprises, sessions collectives de recrutement, sessions de découvertes de métiers,..),
- Sécuriser les parcours et optimiser les procédures opérationnelles,
- Renforcer la prise en compte des publics seniors,
- Renforcer l'articulation avec les référentes et les chargées de relations entreprises pour l'optimisation des parcours vers l'emploi,
- Développer la mutualisation des actions avec d'autres PLIE,
- Favoriser l'accès à la formation pré qualifiante et qualifiante
- Renforcer le lien avec les structures spécialisées pour l'accompagnement des travailleurs handicapés,
- Professionnaliser les bénéficiaires au plan opérationnel et sur la gestion du FSE
- Promouvoir et respecter le principe d'égalité Hommes-Femmes.

3. Livrables :

- Comptes rendus des Comités de Pilotage du PLIE,
- Comptes rendus des Commissions d'intégrations, de validation des entrées, des sorties et d'ingénierie de parcours,
- Compte rendu des réunions de prospection ciblée,
- Compte rendu des réunions de suivi employeurs,
- Comptes rendus de réunions et instances des partenaires,
- Base de données ABC Viesion, ABC Clauses

<p>Public cible :</p>	<p>Les bénéficiaires sont les acteurs de l'offre territoriale d'insertion, dont les structures porteuses des P.L.I.E, les acteurs du service public de l'emploi, les structures d'insertion par l'activité économique, les structures offrant des solutions pour la levée des freins sociaux ou professionnels à l'emploi... ainsi que les employeurs, leurs réseaux, les partenaires sociaux et branches professionnelles, les établissements publics et privés...</p> <p>Cette opération est une opération d'assistance aux structures, qui bénéficiera de manière indirecte aux 300 à 350 participants du P.L.I.E en file active.</p>
<p>Compétences requises des organismes postulants :</p>	<p>La structure est partie prenante des orientations définies dans le Protocole d'accord du P.L.I.E des Graves. Elle est sollicitée sur son activité de droit commun, son expertise liée à un champ particulier du domaine de l'insertion ainsi que son rôle d'employeur.</p> <p>Les structures candidates devront démontrer leur ancrage local ou l'existence d'un partenariat territorial opérationnel sur ce territoire.</p>
<p>Obligations du bénéficiaire :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à la disposition des équipes dédiées l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la mission (logistique notamment), • Engager les prestations, en veillant à une mise en concurrence préalable avant tout octroi, • Réaliser l'ensemble de ses missions propres en relation avec un réseau de partenaires sur son territoire. Les équipes dédiées pourront s'appuyer sur ce réseau, • Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans les dossiers individuels des employeurs et des candidats, • Assurer la continuité du service en cas d'empêchement (congrés, absence de moyenne ou longue durée), • Saisir les informations et étapes réalisées à l'aide du logiciel VieSION mis à disposition du P.L.I.E des Graves. <p>Cette opération bénéficie de co-financement provenant du Fonds Social Européen.</p> <p>À ce titre, tout candidat répondant à cet appel à projet devra se soumettre au règlement du Fonds Social Européen et notamment s'engager à respecter les règles et priorités des politiques communautaires, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'obligation de publicité du FSE sur toute communication de l'opération cofinancée, • le respect des principes horizontaux, • la détermination et la certification des ressources mobilisables autres que le FSE, • l'administration d'un questionnaire de recueil des données à l'entrée de chaque participant dans l'opération FSE (cf. questionnaire DGEFP en annexe), • le pilotage global quantitatif et qualitatif du dispositif P.L.I.E des Graves • la saisie des indicateurs dans ABC VieSION et « Ma démarche FSE » • la conservation et la présentation des pièces pendant 3 ans minimum après l'échéance de la convention, • la tenue d'un système de suivi comptable et non comptable de la réalisation de l'opération permettant de rendre précisément compte des réalisations effectives des intervenants, des dépenses et des ressources liées à l'opération FSE. <p><i>Le candidat devra justifier de la régularité de sa situation juridique, de sa viabilité financière et de capacités administratives suffisantes pour la mise en œuvre de l'opération proposée.</i></p>

Cadre de performance :	Le candidat veillera à l'atteinte du cadre de performance défini par la DGEFP, sur les cibles « inactifs » et « chômeurs » par les structures assistées pour la mise en œuvre du PLIE.	
Modalités de réponse à l'appel à projet :	<p>Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre dans le dossier de demande de subvention en ligne sur « https://ma-demarche-fse.fr » après création de votre compte.</p> <p>Chaque opération peut comporter une ou plusieurs actions. Les Cahiers des Charges précisent le nombre et la nature des actions à réaliser pour chaque opération.</p> <p>La mise en œuvre des actions des opérations peut faire l'objet d'achats de prestations. Dans ce cas ces achats de prestations devront être réalisés avec une mise en concurrence selon les dispositions législatives et réglementaire en vigueur.</p>	
Sélection des projets :	<p>Les Projets faisant l'objet d'une demande de subvention sont instruits par l'association AG3PLIE, Organisme Intermédiaire FSE, suivant les dispositions prévues par le Guide du Gestionnaire de Dossier d'Opération Fonds Social Européen. Pour plus d'information :</p> <p>http://www.fse.gouv.fr/qu-est-ce-que-le-fse/les-guides-du-fse-france/</p> <p>Le Conseil d'Administration d'AG3PLIE, après instruction, sélectionne les projets et valide la programmation des opérations FSE.</p> <p>Les structures candidates devront démontrer leur ancrage local ou l'existence d'un partenariat territorial opérationnel sur ce territoire.</p> <p>Les critères d'évaluation de l'offre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les références du candidat, • Les modalités de mise en œuvre, • Le coût de l'opération FSE, • Les cofinancements obtenus. 	
Lieu de dépôt des réponses et date limite de réponse :	<ul style="list-style-type: none"> • Via le site « https://ma-demarche-fse.fr/ » après création de votre compte. • Le 04/05/2018 	
Renseignements complémentaires :	<p>Mme Caroline JOANDET</p> <p>Membre du Comité de coordination d'AG3PLIE</p> <p>caroline.joandet@ag3plie.com</p> <p>☎ 05 56 49 62 75</p>	<p>Mme Amandine BARBE</p> <p>Gestionnaire FSE d'AG3PLIE</p> <p>guichet.pliegraves@ag3plie.com</p> <p>☎ 05 56 49 62 75</p>

3 ANNEXE

Cette opération bénéficie d'un co-financement par le Fonds Social Européen (FSE).

Cette annexe a pour objectif de clarifier et de préciser les règles applicables et les obligations liées aux règles de gestion du FSE.

3.1 Éligibilité des dépenses

Pour que des dépenses soient déclarées éligibles au titre du FSE (décret n°2016-279 du 08/03/16 et arrêté modificatif du 25/01/2017), les conditions suivantes doivent être remplies (conditions cumulatives) :

- Ces dépenses ont un lien direct avec l'opération et sont nécessaires à sa réalisation, et doivent être temporellement éligibles (période couverte du 01/01/18 au 31/12/2019),
- Elles doivent être justifiées par des pièces probantes (bulletins de salaire, factures, ordres de mission et justificatifs annexes, ...),
- Elles doivent être acquittées selon les conditions prévues par l'acte attributif de la subvention,
- Elles ne doivent pas être déclarées dans une autre opération bénéficiant d'un soutien financier européen.

3.1.1 Dépenses directes

Au titre du FSE, les dépenses directes éligibles sont catégorisées de la manière suivante :

- Dépenses directes de personnel : cette catégorie comprend les salaires et les charges liées, les traitements accessoires prévus au contrat de travail,
- Dépenses directes de fonctionnement : achats et fournitures, frais de location, frais de missions, dotations aux amortissements (sous conditions), ...
- Dépenses directes de prestations de service : communication, publicité, ...
- Dépenses directes liées aux participants : rémunérations, frais de déplacements,...
- Dépenses de tiers : dépenses engagées et acquittées par un tiers.
- Dépenses en nature : mise à disposition de locaux, de personnel,...

3.1.2 Dépenses indirectes

Pour chaque opération, il est également possible de valoriser des dépenses indirectes, c'est-à-dire, des dépenses qui ne peuvent pas être rattachées directement et exclusivement à l'opération mais qui contribuent néanmoins à sa mise en œuvre.

La nouvelle réglementation européenne accorde un forfait permettant de couvrir ces dépenses : « **L'Option des Coûts Simplifiés** » (OCS).

Il existe 3 OCS et c'est au porteur de projet de déterminer et de justifier le forfait le plus juste (au regard d'un budget prévisionnel) :

- Le forfait à 40%
- Le forfait à 20%
- Le forfait à 15%

	Forfait à 40%	Forfait à 20%	Forfait à 15%
Assiette de calcul du forfait	Dépenses directes de personnel	Dépenses directes HORS prestations	Dépenses directes de personnel
Couverture du forfait	Tous les autres coûts du projet	Dépenses indirectes	Dépenses indirectes

Le porteur de projet propose l'application d'un taux forfaitaire, puis, après l'instruction de la demande élaborée par le porteur de projet par le gestionnaire, celui-ci peut retenir l'application d'un taux forfaitaire différent de celui proposé par le porteur, le gestionnaire devant retenir le taux forfaitaire le plus approprié.

Exemple :

	Plan de financement	Forfait à 40%	Forfait à 20%	Forfait à 15%
Dépenses directes de personnel	100 000€	100 000€	100 000€	100 000€
Dépenses directes de fonctionnement	8 500€	$100\ 000 * 40\%$ $= 40\ 000€$	8 500€	8 500€
Prestations externes	5 000€		$(100\ 000 + 8\ 500)$ $* 20\% =$	5 000€
Dépenses indirectes	12 500€		21 700€	$100\ 000 * 15\% =$ 15 000€
TOTAL	126 000€	140 000€	135 200€	128 500€

⇒ **Dans cet exemple le forfait légitime à retenir est donc le forfait à 15%.**

3.2 Publicité européenne

Chaque porteur de projet est tenu de communiquer et de faire savoir que son opération bénéficie d'un soutien de l'Europe. Toute demande de subvention devra détailler les modalités de mise en œuvre de cette obligation.

Pour cela, ses obligations sont les suivantes :

- Affichage d'un support au format A3 à l'entrée de ses locaux et dans un endroit bien visible,
- Présence sur tous les documents de communication (feuille d'émergence, compte rendu, plaquette, flyer, site internet, carte de visite, courriers, signature mail ...) du drapeau de l'Union Européenne accompagné de la phrase « *Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion »* » **et** la mention « l'Europe s'engage en Nouvelle Aquitaine avec le FSE »,
- Communiquer oralement, dès le premier rendez-vous, au participant que l'opération est cofinancée par du FSE.

La charte graphique et les logos réglementaires sont disponibles sur le site : <http://www.fse.gouv.fr/candidater-et-gerer/beneficiaires/mes-obligations-specifiques-fse/les-obligations-dinformation-et-de-publicite>.

3.3 Mise en concurrence

Toute structure étant soumise à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 est tenue de respecter les règles de la commande publique.

L'ordonnance définit donc des seuils, qui s'entendent par unité fonctionnelle annuelle (ou global en cas de marché reconductible) :

Montant de l'achat	Procédure	Publicité
< 1 000 € HT	Aucune procédure. Le bénéficiaire est libre de choisir le prestataire qu'il souhaite	
Entre 1 000.01 € et 15 000 € HT	Procédure négociée	1 seul devis exigé
Entre 15 000.01 € et 25 000 € HT	Procédure négociée	Sollicitation de 3 devis
Entre 25 000.01 € et 90 000 € HT	MAPA	Publicité adaptée
Entre 90 000.01 € et 135 000 € HT	MAPA	Publicité BOAMP + JAL
Entre 135 000.01 € et 209 000 € HT	Appel d'Offre	Publicité BOAMP + JAL
> 209 000 € HT	Appel d'Offre	Publication au BOAMP + JOUE

* MAPA = Marchés passés en Procédure Adaptée

** BOAMP = Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics

***JAL = Journal d'Annonces Légales

**** JOUE = Journal Officiel de l'Union Européenne

3.4 Pièces complémentaires

3.4.1 Acquittement

L'arrêté modificatif du 25 janvier 2017 instaure une simplification dans l'acquittement des dépenses de personnel : **les bulletins de salaire permettent désormais de justifier que les frais de rémunération ont bien été acquittés.**

Pour toutes les autres dépenses, le porteur de projet peut soit fournir les relevés bancaires afférents (il est indispensable qu'il identifie chaque ligne de dépense sur chaque relevé) **ou** faire certifier un tableau récapitulatif de toutes les dépenses par le comptable public ou le commissaire aux comptes avec la mention « certifié et acquitté le » **ou** faire viser toutes les factures par les différents fournisseurs.

3.4.2 Émargement

Il est indispensable que le porteur de projet justifie de la mise en œuvre effective de l'opération. Pour ce faire, les feuilles d'émergence sont un outil de valorisation. En effet, ces dernières permettent de :

- Justifier du lien direct des dépenses présentées avec l'opération,
- Communiquer sur le soutien du FSE.

Un émergence doit être formalisé lors de toute rencontre individuelle ou collective (suivant les indicateurs cibles de l'opération : participants, entités...) et les documents doivent :

- Comprendre des éléments obligatoires de publicité européenne ;
- Être détaillés par demi-journée avec les heures de début et de fin, pour le collectif ;
- Indiquer la date, l'objet de la rencontre et le nom des personnes rencontrées ;
- Être signés par chaque personne présente.

3.4.3 Justificatifs d'éligibilité des participants :

1. **Un document administratif** (fiche de prescription, fiche de candidature, ...) permettant de retracer la sollicitation du partenaire pour un accompagnement par le P.L.I.E. des Graves.

2. Un justificatif du critère d'éligibilité :

Critères	Justificatifs à fournir
Demandeurs d'emploi de longue durée (inscription à Pôle emploi depuis plus de 12 mois dans les 18 derniers mois)	Tout document probant venant de Pôle emploi (par exemple : relevé de situation, attestation fiscale, copie du dossier unique du demandeur d'emploi,... <i>(liste non exhaustive)</i>)
Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), avec obligation d'accompagnement	Attestation CAF, CER Pro, Courrier de notification du référent unique
Bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)	Tout document probant venant de Pôle emploi (par exemple : relevé de situation, attestation fiscale, copie du dossier unique du demandeur d'emploi,... <i>(liste non exhaustive)</i>)
Jeunes sortis des dispositifs Missions Locales sans solution	Observations du conseiller mission locale sur la fiche de prescription
Personnes rencontrant des difficultés aggravées en matière d'insertion professionnelle	Diagnostic socio-professionnel
Personnes résidant dans un Quartier Politique de la Ville	Justificatif de domicile de moins de 3 mois et capture d'écran du SIG Politique de la Ville
Personnes âgées de plus de 45 ans, présentant des freins de retour à l'emploi	Toutes pièces d'identité (CNI, passeport, titre de séjour, permis de conduire, ...)

- Contrat d'engagement du P.L.I.E. des Graves,** signé du participant, son référent et la directrice du P.L.I.E. des Graves.
- Administration du **questionnaire FSE** d'entrées et de sorties de l'opération (dématérialisé).

Ces 4 documents sont cumulatifs, à part pour les bénéficiaires du RSA qui ont été orientés grâce au courrier de notification qui servira également de justificatif d'éligibilité.